

Le 3 février 2010

Chers directeurs et chères directrices de l'éducation;

Je sais que vous travaillez avec ardeur au développement des plans de mise en œuvre pour le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et je veux que vous sachiez que je reconnais l'effort requis pour opérationnaliser un nouveau programme. De temps en temps, je vous écrirai afin de vous fournir des éclaircissements et des conseils provenant de l'expérience que nous développerons et des apprentissages que nous ferons en cours de route. Nous continuons à faire avancer les approbations de politiques (notamment la nécessité d'obtenir des modifications législatives visant à autoriser la politique du PAJE), et je vais vous partager des informations supplémentaires à ce sujet dès qu'il nous sera possible de le faire.

Au cours des derniers jours, il fut apporté à mon attention qu'une clarification est nécessaire en ce qui concerne la responsabilité du conseil pour le programme de journée prolongée. Tel qu'indiqué dans la note de service EL2 à ce sujet, en date du 13 janvier 2010, la composante de journée prolongée sera un programme de conseil, livré par des employés de conseil. Il est attendu que les conseils s'alignent vers ce modèle de programme intégré pour les enfants de quatre et cinq ans inscrits au PAJE.

Dans certaines circonstances exceptionnelles (p.ex., lorsque des ententes contractuelles existent déjà avec des fournisseurs de tierces parties) un certain temps sera accordé pour la transition au modèle intégré, c'est à dire au modèle de programme de journée prolongée livré par le conseil. Toutefois, l'exception ne s'applique pas au développement de nouvelles ententes avec des tierces parties pour la livraison du programme de journée prolongée dans les écoles qui mettent en œuvre le PAJE. Tout nouveau programme de journée prolongée devrait être livré par le Conseil, et non par des tierces parties.

Je voulais aussi profiter de cette occasion pour vous rappeler que vos partenaires municipaux sont une ressource extraordinaire pouvant vous appuyer alors que vous travaillez sur les plans de la journée prolongée, établissez les frais associés au programme, etc. Notre attente est que grâce à leur profonde expérience en matière de soins des enfants et en planification de services aux familles, les gestionnaires de services municipaux regroupés et les conseils d'administration des services sociaux de district seront pour vous des partenaires clés au développement de votre programme de journée prolongée. Tout comme il fut le cas durant le processus de sélection des sites, nous sommes confiants que votre planification pour la journée prolongée bénéficiera de l'expertise municipale dans la gestion et la prestation des soins aux enfants.

Si votre conseil rencontre des défis associés à cette mise en œuvre ou si vous avez des questions au sujet du PAJE, vous êtes invités à communiquer avec votre agent régional ou votre agente régionale du programme d'apprentissage des jeunes enfants afin de recevoir plus d'information.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jim Grieve', with a stylized flourish at the end.

Jim Grieve